L'URPS-Médecins Libéraux du Languedoc Roussillon est fortement engagée dans le développement des
regroupements des professionnels
,
en particulier
à travers son engagement constant pour les
maisons de santé
pluri
professionnelles
.

Ces structures ont aujourd'hui de nouvelles missions, qui leur donnent un rôle clé dans le parcours de soins et la prise en charge de
s patients
dans les territoires concernés. Dans ce contexte, des partenariats ont été recherché
s
auprès d'opérateurs du monde de la santé, en l'absence de financement par
les ARS. Ce champ expérimental,
limité dans le temps
,
a suscité émoi et incompréhension de la part de certains représentants de professionnels de santé.
Loin de toute polémique, l'URPS-
Médecins Libéraux du Languedoc Roussillon veut s'employer au contraire à développer et
à
renforcer la transversalité et l'articulation entre l'ensemble des professionnels de santé libéraux, sur les territoires concernés.

C'est pourquoi l'URPS-Médecins Libéraux décide de prendre le temps de la concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés, afin de déterminer les modalités de mise en

place de ce projet, garantissant l'indépendance professionnelle totale des professionnels concernés, et de démontrer à tous les intervenants que l'URPS-Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon a toujours veillé à garantir le respect absolu de la confidentialité de l'ensemble des données médicales des patients.

Le débat actuel fait apparaître l'absolue nécessité du développement de nouveaux modes de rémunérations et leur attribution à toutes les structures concernées, en particulier les maisons de santé pluri professionnelles. Cela permettra de quitter enfin la phase expérimentale qui n'a que trop duré pour arriver à une généralisation de ces nouveaux modes de rémunération, garantissant enfin à toutes ces structures la pérennité de ces financements.

A propos de

L'URPS Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon

L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon représente les 6000 médecins libéraux en exercice dans la Région. Elle a succédé à l'URML dans le cadre de l'application de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires).
Elle participe notamment à la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé, à l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins ainsi qu'à l'organisation de l'exercice professionnel, en ce qui concerne par exemple la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
L'URPS
entretient des contacts étroits avec l'ensemble des acteurs de la santé, en premier lieu avec l'Agence Régionale de Santé, ainsi qu'avec le Comité du Développement Durable en Santé.